

Le Directeur général du Crédit Municipal de Paris

Vu les articles L.514-2 et suivants et D. 514-2 du Code monétaire et financier ;
Vu l'arrêté de la Maire de Paris en date du 14 avril 2016 portant nomination du Directeur général de la caisse ;
Vu la délibération n°2021-36 du Conseil d'orientation et de surveillance portant approbation de l'attribution de l'accord-cadre ayant pour objet l'appréciation et la réalisation des ventes aux enchères publiques des objets déposés en gage au Crédit Municipal de Paris à 19GB-SELARL MILLON-DE LA HAMAYDE-CHEUVREUX MISSOFFE ;
Vu l'avis favorable de la Chambre de discipline des commissaires-priseurs judiciaires de Paris en date du 8 août 2021 ;

DECIDE

Article 1 :

Sont nommé(e)s commissaires-priseurs judiciaires du Crédit Municipal de Paris pour une durée de 3 ans à compter du 3 septembre 2021 :

- Maître Delphine CHEUVREUX-MISSOFFE ;
- Maître Mayeul DE LA HAMAYDE ;
- Maître Cécile DUPUIS.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du Crédit Municipal de Paris.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Aux intéressés ;
- M. le Préfet de Paris ;
- A Madame l'Agent Comptable du Crédit Municipal de Paris.

Fait à Paris, le 30 août 2021

Le Directeur général,


Frédéric MAUGET